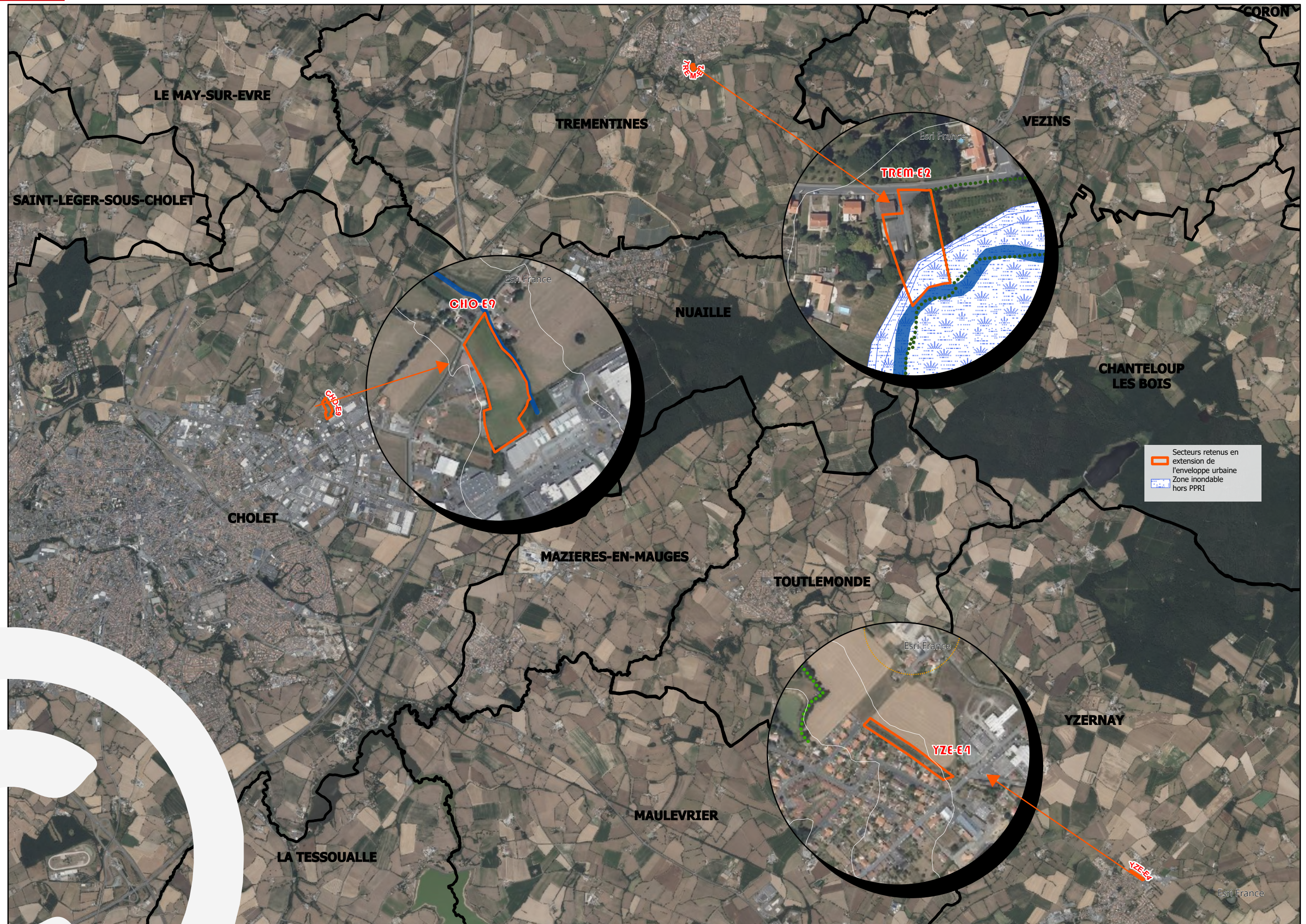






## État des lieux

### Caractéristiques environnementales

- Présence d'une zone humide au sud du site, sur la commune de Trémentines.
- Présence d'un bassin d'orage sur le site de la commune d'Yzernay.

### Occupation du sol et paysage

- Secteur de Cholet à dominante agricole, composé de parcelles dédiées à la production de plantes fourragères herbacées (couvert herbacé de 6 ans ou plus).
- Secteur de Trémentines associant espace naturel (au sud du secteur) et espace urbanisé (au nord du site).
- Secteur d'Yzernay disposant d'un bassin d'orage déjà présent sur le site.

### Caractéristiques urbaines

- Secteurs localisés en continuité de l'enveloppe urbaine

## Principes d'Aménagement

### Organisation de la desserte et des déplacements

- Un seul accès au site sera autorisé.
- Une voie d'accès véhiculé pourra être aménagée pour permettre l'entretien de l'ouvrage.

### Formes urbaines et organisation du bâti

- En cas d'édification de constructions et sauf contraintes techniques dûment avérées, celles-ci devront être implantées dans la continuité de l'espace urbanisé, pour éviter une urbanisation lâche et mitée.
- L'aménagement de l'ouvrage devra être conçu de manière globale.
- Les aménagements réalisés devront s'attacher à maintenir la dominante végétale du site.
- Le maintien du caractère végétalisé pourra servir d'appui à la création d'aménagements publics (mobiliers urbains, cheminements, etc.) en lien avec les espaces urbanisés environnant. Le site pourra avoir une vocation récréative ou contemplative.

### Insertion paysagère

- Les aménagements sur sites devront s'inscrire en cohérence avec les aménagements proches et devront être pensés afin de ne pas apporter de nuisances aux environs.
- Les aménagements sur sites devront s'intégrer dans le paysage.

### Insertion environnementale

- Les aménagements des bassins de rétention devront servir de support au développement de la biodiversité locale et devront être conçus pour s'intégrer dans le paysage environnant, contribuant ainsi à une valorisation écologique de la zone.
- Les plantations devront favoriser une diversité végétale (strates, essences, fonctions, etc.) et s'appuyer sur la liste des essences recommandées pour les plantations et la liste des espèces interdites en annexe de l'OAP TVB.

### Enjeux

- Préservation de la zone humide sur le site de Trémentines.
- Intégration des aménagements en cohérence avec le milieu et le tissu urbain environnant.

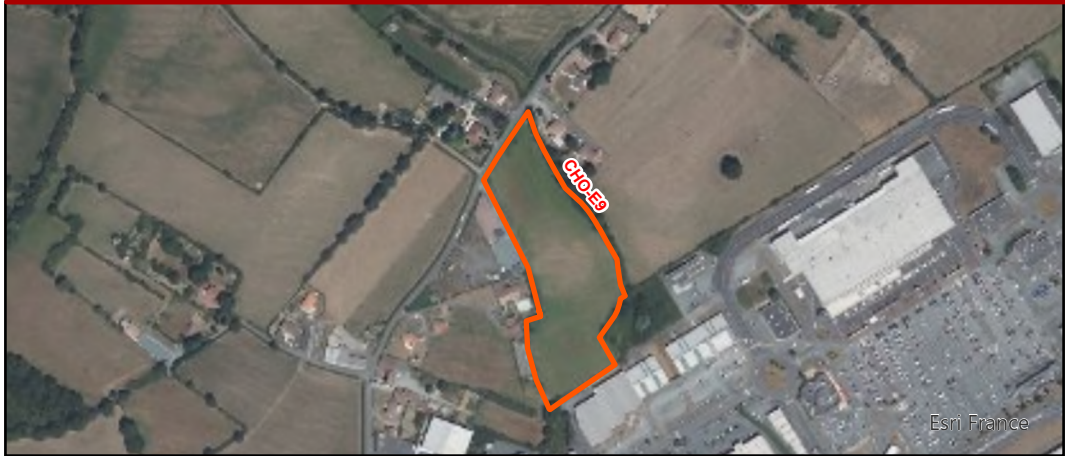
### Exemple d'illustrations souhaité pour l'aménagement des bassins de rétention

Les bassins de rétention pourront être utilisés pour la gestion des eaux pluviales, en s'inspirant des modèles illustrés ci-dessous.





**Programmation - CHO-E9**



Surface : 2,4 Ha

Rythme d'urbanisation envisagé: Court terme



**Programmation - YZE-E4**



Surface : 0,4 Ha

Rythme d'urbanisation envisagé: Court terme



**Programmation - TREM-E2**



Surface : 0,3 Ha

Rythme d'urbanisation envisagé: Court terme

